



**Un enseignant homosexuel poussé à la démission :  
le Conseil scolaire de la Fédération protestante de France étranger à la décision**

Jean-François Collange, président du Conseil scolaire de la Fédération protestante de France (FPF) et de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), entend n'être concerné en rien par la décision de l'établissement Daniel de Guebwiller, sanctionnant un enseignant au motif de son homosexualité.

L'établissement scolaire Daniel ne fait pas partie du Conseil scolaire de la FPF. Après avoir accueilli un temps comme invité l'établissement Daniel, le Conseil scolaire a rapidement pris ses distances avec ce dernier au vu des méthodes et des programmes enseignés.

Créé en 1992-1993, le Conseil scolaire de la FPF constitue une plate-forme qui réunit actuellement 7 établissements sous contrat. Il accueille les représentants d'autres établissements protestants actuellement hors contrat en lien avec une Église membre de la FPF. Ce Conseil permet des échanges et dialogues sur les objectifs et contenus des projets éducatifs de chacun. Il constitue un lieu de réflexion sur la formation des personnels de ces établissements attachés à des références et à des valeurs communes. Il représente les établissements membres auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et siège dans les instances du Ministère chargées de la répartition des moyens et de la supervision des établissements privés sous contrat.

Contact presse :

Virginie Ostrowski / service communication de l'UEPAL  
03 88 25 90 33 / [virginie.ostrowski@uepal.fr](mailto:virginie.ostrowski@uepal.fr) / [www.uepal.fr](http://www.uepal.fr)